

~ 54% sortent à 20 ans avec une capacité de travail en milieu protégé via une orientation en Esat (établissement et service d'aide par le travail).

~ 2% bénéficient via une RQTH d'un accès possible en EA (entreprise adaptée).

~ 2% intègrent avant 20 ans une formation par alternance de type CAP ou une formation qualifiante (CQP), avec ou sans le soutien de l'IME.



~ 2% sortent de l'IME et, par choix personnel, retournent au domicile ou en raison de l'aggravation des troubles sont dirigés vers l'hôpital psychiatrique.

~ 40% sortent à 20 ans vers des structures de vie où il n'existe pas de notion de rentabilité : ce sont les structures dites foyers « occupationnels ».